

Évolution de la gouvernance et des politiques de services-conseils agricoles au Québec (Canada)

Marie-Ève Gaboury-Bonhomme

École nationale d'administration publique (ENAP)

4750, avenue Henri-Julien

5^e étage

Montréal

Québec H2T 3E5

Canada

<Marie-Eve.Gaboury@enap.ca>

Résumé

À partir des années 1980, la plupart des États ont cessé d'offrir gratuitement des services-conseils aux exploitations agricoles. Parallèlement, les entreprises privées, les coopératives et les associations agricoles ont pris une place plus importante dans la fourniture de ces services. Cet article analyse l'évolution de la gouvernance et des politiques de services-conseils agricoles au Québec (Canada). Tout en se retirant de leur fourniture, les gouvernements ont continué à orienter et à financer l'offre de services-conseils, par exemple dans le domaine agroenvironnemental. En outre, des aides financières spécifiques visent à améliorer l'accès aux services-conseils et ainsi à compenser, en partie du moins, la perte d'accessibilité liée à la fin de la gratuité de l'offre gouvernementale. Les gouvernements ont également confié une partie de la mise en œuvre de politiques publiques à certains acteurs, notamment les associations agricoles.

Mots clés : conseiller agricole ; gouvernance ; politique agricole ; Québec.

Thèmes : économie et développement rural ; méthodes et outils.

Abstract

Evolution of governance and policies on agricultural advisory services in Quebec (Canada)

As far back as the 1980s, governments decided to stop providing free advisory services to farms, at which time private enterprises, cooperatives and farm associations took on a more important role in this regard. This article looks at the evolution of governance and policy-making relative to agricultural advisory services in Quebec, Canada. Although the governments have stopped providing advisory services, they continue to ensure guidance and funds for the services, notably in matters of agricultural environmental practices. Moreover, they have established financial support to make advisory services more accessible and thus compensate, at least partially, for the lack of accessibility that their decision entailed. The governments have also delegated certain policy implementation responsibilities to stakeholders, among others, farm associations.

Key words: advisory officers; agricultural policies; governance; Quebec.

Subjects: economy and rural development; tools and method.

Les agriculteurs sont appuyés dans leurs prises de décisions et dans la gestion de leurs exploitations par des services-conseils agricoles (SCA). Partout dans le monde, les SCA étaient vus comme des services publics : la plupart des États les finançaient et les fournissaient

directement. À partir des années 1980, l'engagement des États a diminué. Parallèlement, d'autres acteurs (associations agricoles, entreprises privées, coopératives, etc.) ont pris une place plus importante (Kidd et al., 2000). Les relations entre ces différents acteurs se conçoivent dans le cadre

Pour citer cet article : Gaboury-Bonhomme MÈ, 2011. Évolution de la gouvernance et des politiques de services-conseils agricoles au Québec (Canada). *Cah Agric* 20 : 359-63. doi : 10.1684/agr.2011.0513

Encadré 1 **Documents consultés**

Agriconseils, 2009. Guide d'accompagnement pour les dispensateurs de services-conseils, www.agriconseils.qc.ca.
Agriconseils, 2010. Site officiel, www.agriconseils.qc.ca.
Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), 2010. Site officiel, www.agr.gc.ca.
Association des conseillers en agroenvironnement du Québec, 2007. Mémoire, Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ).
Association des fabricants d'engrais du Québec (AFEQ), 2007. Mémoire, CAAAQ.
Association des ingénieurs en agroalimentaire du Québec, 2007. Mémoire, CAAAQ.
Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (Aqinac), 2010. Site officiel, www.aqinac.com.
Aqinac, 2007. Mémoire, CAAAQ.
Aqinac, 2005-2006. Rapport annuel.
Centres régionaux d'établissement en agriculture (CREA), 2010, site officiel, www.lescrea.com
CREA, 2007. Mémoire, CAAAQ.
Clubs conseils en agroenvironnement, 2010. Site officiel, www.clubsconseils.org.
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). Études complémentaires et rapport final, 2008.
Conseil interprofessionnel du Québec, 2010. Site officiel, www.professions-quebec.org.
Coop Fédérée, 2007. Mémoire, CAAAQ.
Entente de partenariat Mapaq-UPA sur les services-conseils, 2005.
Fédération des groupes conseils agricoles du Québec (FGCAQ), 2010. Site officiel, www.fgcaq.com.
FGCAQ, 2007. Mémoire, CAAAQ.
Henquet CP, Simard F, 2007. Les services-conseils : où en sommes-nous ?, Agronouvelles, Ordre des agronomes, mars-avril 2007.
Jolicoeur et associés, 2008. Évaluation de l'Entente de partenariat Mapaq-UPA sur les services-conseils aux exploitations agricoles. Préparé pour le Comité de gestion de l'Entente Mapaq-UPA. www.etudesondage.com/fr/evaluation_programmes.html
Lussier C, 2006. Ententes sur les services-conseils : pour une compréhension accrue, Agronouvelles, Ordre des agronomes, mars-avril 2006.
Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (Mapaq), 2010. Site officiel, www.mapaq.gouv.qc.ca.
Mapaq, 2009. Programme d'appui au développement des entreprises agricoles.
Québec, Loi sur les producteurs agricoles. Gazette officielle du Québec.
Union des producteurs agricoles (UPA), 2010. Site officiel, www.upa.qc.ca.
UPA, 2007. Mémoire, CAAAQ.

d'un système où ils interagissent pour promouvoir l'innovation (Birner et al., 2006). La gouvernance de ce système devient alors un enjeu central. Elle peut être orientée en fonction de la demande des agriculteurs ou du marché (Swanson, 2006). La gouvernance peut aussi être orientée par une volonté des acteurs de promouvoir un développement durable. Van Zeijl-Rozema et al. (2008) font la différence entre

gouvernance durable « délibérative » et « hiérarchique ». Dans le premier cas, chacun des acteurs participe à l'établissement des objectifs politiques. Le gouvernement est considéré comme un acteur au même titre que les autres. Dans le second cas, un acteur en position d'autorité, généralement le gouvernement, arbitre les différences de positions des acteurs et décide de la façon de mettre en œuvre les objectifs

politiques. Les autres acteurs s'engagent par rapport aux objectifs décidés par le gouvernement.

Cet article porte sur les récents changements dans le financement public et la gouvernance des politiques de SCA au Québec, province francophone du Canada, et sur leurs capacités à prendre en compte les préoccupations du développement durable. Il repose sur l'analyse de documents officiels (*encadré 1*). L'auteure a œuvré comme analyste et agente de développement en agriculture au Québec pendant 15 ans. Pour faciliter la compréhension de l'article, l'*encadré 2* présente les principaux acteurs des SCA au Québec.

Désengagement du Gouvernement et implication de nouveaux acteurs

L'agriculture, selon la Constitution canadienne, est un champ de compétence partagé entre les gouvernements des provinces (dont le Québec) et le Gouvernement fédéral (Canada). Plusieurs provinces dépendent principalement des programmes canadiens. Ce n'est pas le cas du Québec qui a développé ses propres politiques de SCA avant que le gouvernement fédéral investisse dans ce domaine.

Avant les années 1980, les SCA étaient offerts gratuitement par les agronomes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (Mapaq). Il existait très peu d'autres organisations qui en offraient. À partir des années 1980, principalement dans les années 1990, le Mapaq s'est retiré graduellement de cette fonction. Actuellement, on dénombre 3 200 conseillères et conseillers agricoles au Québec (*encadré 1* : CAAAQ, 2008). Près de la moitié d'entre eux œuvre au sein d'entreprises privées ou de coopératives actives dans le domaine des intrants agricoles et des services financiers. L'autre moitié se partage entre : 1) les « groupes/clubs conseils » agricoles ; 2) les consultants (firmes, travailleurs indépendants/entreprises individuelles) ; 3) des organismes paragonnementaux. Les SCA gouvernementaux gratuits ont pratiquement disparu. Les exploitants agricoles utilisent les SCA

Encadré 2

Principaux acteurs des services-conseils agricoles au Québec

Agriculture et agroalimentaire Canada est le ministère canadien de l'agriculture.

Le **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (Mapaq)** est le ministère provincial du Québec.

Le Québec compte 30 675 **exploitations agricoles** selon le dernier recensement agricole canadien (2006). Ce nombre est en baisse constante depuis le recensement de 1951 (134 336 fermes).

Le Québec regroupe un nombre important de **coopératives et d'entreprises privées** actives dans le domaine des intrants agricoles (engrais, nutrition animale, etc.). Des associations les représentent : l'**Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (Aqinac)** (regroupe près de 200 entreprises et coopératives), l'**Association des fabricants d'engrais du Québec (Afeq)** (regroupe 4 centres de distribution et une centaine d'usines), la **Coop fédérée** (regroupe une centaine de coopératives). Sources : Aqinac, 2010 ; Afeq, 2007 ; Coop Fédérée, 2010.

L'**Union des producteurs agricoles (UPA)** est le syndicat agricole qui défend les intérêts des exploitations agricoles. Source : UPA, 2010.

Les « **groupes/clubs conseils** » sont des regroupements volontaires d'exploitations agricoles qui embauchent un à quelques conseillères ou conseillers. La plupart sont apparus dans les années 1980 et 1990. Ils peuvent porter plusieurs dénominations, selon leur domaine d'expertise (technique de production, gestion économique, agroenvironnement, psychologie organisationnelle) ; dans ce texte, nous utilisons le vocable « groupes/clubs ». Actuellement, il existe 145 « groupes/clubs » offrant des services à 10 259 exploitations agricoles. Sources : CAAAQ, 2008 ; FGCAQ, 2010 ; CCAE, 2010.

Les **14 réseaux Agriconseils**, créés en 2005, sont des organismes qui assurent le développement et l'accès aux services-conseils dans leur région. Source : Agriconseils, 2010.

qui accompagnent les intrants et les services financiers qu'ils achètent. Ils paient également pour d'autres SCA, offerts par les « groupes/clubs », les consultants et certains organismes, dont quelques-uns peuvent être subventionnés.

Les « groupes/clubs » ont développé une offre de SCA principalement à partir des années 1980. Par ailleurs, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a établi un partenariat avec le Mapaq à partir des années 1990. Ce rôle prépondérant des associations agricoles est cohérent avec le contexte historique du Québec où l'action publique a été façonnée par des relations étroites entre le Gouvernement et le monde agricole représenté par l'UPA. Cette dernière, depuis 1972, est reconnue comme la seule association accréditée pour « représenter les producteurs en général auprès des pouvoirs publics » (*encadré 1* : Québec, loi sur les producteurs agricoles du Québec, article 19).

C'est dans un tel cadre qu'en 2005 une « Entente » est signée entre le Mapaq et l'UPA. Elle rend officielle la mise en place de 14 organismes appelés *réseaux Agriconseils* sur l'ensemble

du territoire du Québec. Leur rôle est d'assurer le développement et l'accès aux SCA de leur région. Ils sont dirigés par des conseils d'administration composés de représentants des agriculteurs désignés par l'UPA (ils y sont majoritaires), du Mapaq, des conseillers agricoles subventionnés et de divers organismes associatifs (*encadré 1* : Entente de partenariat Mapaq-UPA, 2005, p. 3-4). Les gouvernements québécois et canadien délèguent aux *réseaux Agriconseils* l'administration de certains programmes gouvernementaux (*encadré 1* : Agriconseils, 2010).

Évolution des modalités d'attribution de l'aide financière publique

La façon dont les États se retirent des SCA varie d'un pays à l'autre. Dans certains pays, comme la Nouvelle-Zélande, la fourniture des SCA est privatisée et l'agriculteur paye la totalité

du service (Labarthe, 2005). Dans d'autres pays, comme l'Allemagne, le financement demeure public, mais la fourniture se fait par des organismes non publics (Kidd et al., 2000). Au Québec, la situation s'apparente à ce dernier cas. Le gouvernement a ainsi transféré une partie des coûts des SCA vers les agriculteurs, tout en continuant à en financer une partie. Il a mis en place des programmes d'aide financière qui remboursent en partie les montants que paient les exploitations agricoles pour obtenir certains SCA.

Les « groupes/clubs » sont cofinancés par le Mapaq et par les exploitations agricoles qui en sont membres et qui paient une cotisation annuelle (*encadré 1* : CAAAQ, 2008). Jusqu'en 2000, l'aide financière du Mapaq était versée aux « groupes/clubs » et était proportionnelle au nombre de membres.

Dans les années 1990, le Gouvernement canadien met en place de nouvelles aides financières pour les SCA dans le domaine agroenvironnemental et celui de la planification stratégique et financière (*encadré 1* : Lussier, 2006 ; Henquet et Simard, 2007 ; CAAAQ, 2008 ; Jolicoeur et associés, 2008 ; Mapaq, 2009 ; Mapaq 2010). Une période de cohabitation de plusieurs programmes québécois et canadiens débute alors. Généralement, le Gouvernement québécois agit de façon complémentaire au Gouvernement fédéral. Par exemple, le Mapaq finance des SCA non couverts par les programmes canadiens ou il bonifie les montants alloués par ces derniers.

Les programmes canadiens, à partir des années 2000, définissent des critères de financement des SCA différents de l'approche traditionnelle québécoise (*encadré 1* : CAAAQ, 2008 ; Mapaq, 2009 ; Agriconseils, 2009 ; Agriconseils, 2010). C'est désormais l'exploitation agricole qui est admissible à l'aide financière ; ce n'est plus le « groupe/club ». L'aide financière est calculée selon un pourcentage du coût du service rendu et plafonnée à un montant maximum par service. C'est ce qu'on appelle le financement des SCA « à l'acte ». Le principe du financement « à l'acte » est également adopté dans plusieurs programmes québécois (Lussier, 2006) : cela a eu comme effet d'élargir le nombre de conseillers admissibles à ces programmes. Ce ne sont plus seulement les SCA fournis par des « groupes/clubs » qui peuvent être

subventionnés mais aussi ceux fournis par des consultants.

Controverses entre acteurs et rôle d'arbitre du Gouvernement

L'adoption de nouveaux critères d'attribution de l'aide financière publique a suscité de grands débats. Deux sujets ont fait l'objet de controverse au début des années 2000. Le premier porte sur les activités de vente d'intrants et les SCA subventionnés. D'une part, l'UPA a insisté sur la nécessité que le gouvernement finance des SCA détachés de la vente d'intrants (*encadré 1* : UPA, 2007). Ce point de vue est partagé par d'autres acteurs (*encadré 1* : Association des conseillers en agroenvironnement du Québec, 2007). D'autre part, les entreprises de vente d'intrants ont insisté sur la nécessaire concurrence et la liberté des agriculteurs de choisir parmi les fournisseurs de SCA (*encadré 1* : AFEQ, 2007 ; AQUINAC, 2007). Pour eux, l'aide financière devrait être versée directement aux agriculteurs pour permettre à ces derniers de choisir leur fournisseur de SCA quelle qu'en soit la provenance. Cette position est partagée, avec plus ou moins de force, par d'autres acteurs (*encadré 1* : Coop fédérée, 2007 ; Association des ingénieurs en agroalimentaire, 2007). Les gouvernements (fédéral et provincial) ont décidé de continuer à ne pas financer avec de l'argent public les SCA associés à la vente d'intrants.

Le second sujet qui a fait l'objet de débat est l'adoption du financement « à l'acte ». Les « groupes/clubs » ont exprimé un malaise face à ce nouveau mode de financement (*encadré 1* : CREA, 2007 ; FGCAQ, 2007 ; CAAAQ, 2008). Pour eux, le financement à l'acte empêche le partage du savoir-faire entre les agriculteurs et nuit à l'établissement d'une relation à long terme entre l'agriculteur et le conseiller. Les gouvernements ont imposé le financement « à l'acte » dans leurs programmes, notamment pour élargir l'accès aux SCA subventionnés des exploitations agricoles non-membres d'un « groupe/club ». Cependant, certains

ajustements ont été apportés. Par exemple, les SCA dits « collectifs », qui permettent aux agriculteurs de partager des connaissances (par exemple, les démonstrations de nouvelles technologies à la ferme), ont été reconnus comme des actes admissibles à l'aide financière (*encadré 1* : Agriconseils, 2009 ; Agriconseils, 2010).

Une gouvernance qui favorise une agriculture plus durable ?

Nous l'avons vu dans la section précédente, les gouvernements fédéral et provincial, à travers les règles définissant la fourniture d'aide financière, « arbitrent » les controverses entre les acteurs et guident leurs actions. Ce constat nous amène à dire que la gouvernance des SCA s'apparente au modèle de gouvernance durable « hiérarchique » proposé par Van Zeijl-Rozema et al. (2008). Une question majeure reste. Est-ce que l'évolution des politiques, plus particulièrement du financement public, favorise réellement une agriculture plus durable, c'est-à-dire qui tienne compte à la fois des aspects économiques du développement (par exemple, viabilité économique des entreprises) ; des aspects sociaux (par exemple, qualité de vie) ; des aspects environnementaux ainsi que de la justice sociale (par exemple, accès aux services [Hani et al., 2006 ; IAAKSTD, 2009]) ?

Dans un premier temps, regardons comment a évolué l'offre de SCA depuis 1990 afin de vérifier si l'évolution du financement public a permis la production de services dans toutes les dimensions d'un développement durable (économique, environnemental et social). La gestion économique et technique vise à favoriser la viabilité économique des exploitations. Ces domaines d'expertise sont fournis ou financés par le Gouvernement québécois depuis bien avant 1990 : les services d'appui technique depuis les années 1920 et les services d'appui économique à partir des années 1960 (*encadré 1* : CAAAQ, 2008). Deux nouveaux services sont apparus principalement à partir des années 1990

(*encadré 1* : Lussier, 2006 ; CAAAQ, 2008 ; CREA, 2010). Il s'agit d'une part de services-conseils en relations humaines, par exemple ceux en psychologie organisationnelle touchant les liens entre associés et entre parents et enfants au sein d'une exploitation agricole. Il s'agit d'autre part des SCA dans le domaine agroenvironnemental, par exemple ceux qui visent à mieux gérer les engrais organiques et minéraux. En résumé, l'évolution du financement public des SCA au Québec depuis 1990 a favorisé la prise en compte des dimensions sociale et environnementale de l'exploitation, ce qui va dans le sens d'un développement plus durable. Dans un second temps, vérifions si l'accès aux SCA a été favorisé par les politiques depuis 1990. L'Entente MapaQ-UPA de 2005 vise à « augmenter l'utilisation des services-conseils par un plus grand nombre d'entreprises agricoles » (*encadré 1* : Entente de partenariat MapaQ-UPA, 2005, p. 1). Nous présentons ici deux exemples de nouvelles mesures visant à améliorer l'accessibilité (*encadré 1* : CAAAQ, 2008 ; Jolicoeur et associés, 2008). Premièrement, un appui technique et des fonds spéciaux sont offerts par le MapaQ et par Agriconseils aux secteurs de production qui n'ont pas (ou peu) accès à des SCA. Ces aides semblent avoir eu un effet : de nouveaux SCA ont vu le jour depuis 2005 dans des secteurs de production qui bénéficiaient de peu de SCA auparavant, telles les productions de miel, de grands gibiers, d'ovins, de chèvres laitières. Deuxièmement, des aides financières spécifiques sont maintenant données aux exploitations agricoles situées dans les régions comme l'Abitibi-Témiscamingue (au nord du Québec), où le faible nombre d'exploitations ne suffit pas à justifier l'installation de conseillers spécialisés. Ces aides servent, par exemple, à défrayer les coûts de déplacement de conseillers provenant des régions où se concentrent l'agriculture et, par conséquent, les services qui s'y rattachent. Ces deux mesures permettent un meilleur accès aux SCA, mais elles ne compensent probablement pas la perte d'accès qui a découlé de l'arrêt de la gratuité de l'offre gouvernementale de SCA dans les années 1980 et 1990. Toutefois aucune recherche ne mesure précisément les impacts de cette privatisation des SCA au Québec.

En revanche, certaines études ont été menées ailleurs dans le monde. Les SCA privatisés deviennent moins accessibles pour certaines exploitations agricoles – les petites exploitations et celles qui ne peuvent payer leur coût, par exemple (Labarthe, 2011 ; Faure et al., 2011).

Conclusion

Le Gouvernement québécois, dans un contexte de réduction de ses effectifs, s'est retiré de l'offre directe de SCA et, parallèlement, d'autres acteurs (entreprises, coopératives, associations agricoles, etc.) s'y sont impliqués. Des tensions existent entre ces acteurs, notamment entre ceux qui sont engagés dans des activités commerciales et les acteurs du syndicalisme agricole. Les gouvernements fédéral et québécois jouent un rôle d'arbitre : les règles d'admissibilité aux programmes publics limitent les aides financières que peuvent recevoir les exploitations agricoles à certains actes de SCA, individuels ou collectifs, et aux fournisseurs qui ne sont pas associés à la vente d'intrants. Le Gouvernement a partagé, à des degrés divers, ses responsabilités. La définition des grandes orientations est le domaine où il partage le moins ses prérogatives : il garde le pouvoir sur les règles d'attribution de l'aide financière. En revanche, il est disposé à partager la mise en œuvre des politiques en déléguant l'administration des programmes à des acteurs régionaux. Par ailleurs, le passage du financement des « groupes/clubs » à un financement « à l'acte »

montre l'influence prépondérante que peut avoir une politique (modèle fédéral) sur une autre (modèle québécois).

Les nouvelles politiques de SCA du Québec favorisent-elles un développement agricole plus durable ? Des indices permettent de penser que, dans une certaine mesure, c'est le cas. Les dimensions environnementale et sociale du développement sont favorisées par de nouveaux programmes spécifiques. De plus, certaines mesures récentes visent à améliorer l'accès aux SCA, ce qui représente une forme de justice sociale. Ces mesures compensent, en partie du moins, la perte d'accessibilité liée à la fin de la gratuité de l'offre gouvernementale de SCA dans les années 1980 et 1990. Les changements dans les politiques et la gouvernance des SCA au Québec sont récents et peu étudiés. Il est difficile d'identifier sans équivoque les facteurs qui orientent les SCA dans toutes les dimensions du développement durable (économique, sociale, environnementale) et favorisent leur accessibilité à un grand nombre d'exploitations. Ces facteurs sont-ils les aides financières publiques, les stratégies des acteurs impliqués (acteurs agricoles et acteurs commerciaux) ou d'autres ? Les perspectives de recherche restent nombreuses. ■

Remerciements

L'auteure remercie pour leurs commentaires Guy Faure (Cirad-France), Claude Compagnone (Inra-France), Serge Belley (Enap, Québec), Daniel-Mercier Gouin (université Laval, Québec) ainsi que les deux experts anonymes de *Cahiers Agricultures*.

Références

- Birner R, Davis K, Pender J, Nkonya E, Anandajayasekaram P, Ekboir J, et al., 2006. *From "best practice" to "best fit". A framework for designing and analyzing pluralistic agricultural advisory services*. International Food Policy Research Institute. www.ifpri.org/divs/dsgd/dp/papers/dsgdp37.pdf.
- Faure G, Desjeux Y, Gasselin P, 2011. Revue bibliographique sur les recherches menées dans le monde sur le conseil en agriculture. *Cahiers Agricultures* 20 : 327-42. doi : 10.1684/agr.2011.0510.
- Hani FJ, Pinter L, Herren HR, 2006. *Sustainable agriculture : from common principles to common practice*. Proceedings and output of the first Symposium of the International Forum on Assessing Sustainability in Agriculture, Berne (Suisse).
- IAAKSTD (International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development), 2009. *Agriculture at a crossroads. International assessment of agricultural knowledge, science and technology for development. North America and Europe*. Washington (DC) : Island Press.
- Kidd A, Lamers J, Ficarelli PP, Hoffmann V, 2000. Privatising agricultural extension : *caveat emptor*. *Journal of Rural Studies* 16 : 95-102.
- Labarthe P, 2005. Trajectoire d'innovation des services et inertie institutionnelle : dynamique du conseil dans trois agricultures européennes. *Géographie, Économie, Société* 73 : 289-311.
- Labarthe P, 2011. Économie des services et politiques publiques de conseil agricole. *Cahiers Agricultures* 20 : 343-51. doi : 10.1684/agr.2011.0508.
- Swanson BE, 2006. The changing role of agricultural extension in a global economy. *Journal of International Agricultural and Extension Education* 13 : 5-17.
- Van Zeijl-Rozema A, Cörvers R, Kemp R, Martens P, 2008. Governance for sustainable development : A framework. *Sustainable Development* 16 : 410-21.